

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 NOVEMBRE 2020**

**Assistaient à la séance** : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. CHAULIEU, L. DEMAY, L. VAUDIERE, F. MORELLO, S. CAFFE, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, P. GAUME, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, V. ROUMIER, Conseillers

**Absents excusés** : Aucun

Le Procès-Verbal du 9 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.  
Mr Fabrice ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE est nommé secrétaire de séance.

**DECISIONS MODIFICATIVES**

- **Affectation de résultats Assainissement** (annule et remplace la précédente délibération n° 20201001)

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
001(001) : Déficit d'investissement reporté	<b>-20 612,00</b>	001(001) : Excédent d'investissement reporté	<b>29 944,00</b>
1068(10) : Excédents de fonctionnement	<b>19 000,00</b>		
2315(23) – 283 : Installation, matériel	<b>31 556,00</b>		
	<b>29 944,00</b>		<b>29 944,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>29 944,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>29 944,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

**DEVIS THERMOSTAT AU LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente les devis de l'Entreprise CHARDONNET et de l'Entreprise MORIOT, pour le remplacement d'un thermostat au logement communal, et c'est celui de l'Entreprise CHARDONNET qui a été retenu car il avait effectué l'intégralité de l'installation.

**DEVIS EURL CHARDONNET**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'EURL CHARDONNET Bruno, d'un montant de 179,00 € H.T. soit 196,90 € T.T.C. pour le remplacement d'un thermostat d'ambiance au logement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise le Maire à signer celui-ci.

**DEVIS ETIENNE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise ETIENNE, d'un montant de 3 800,00 € H.T. soit 4 560 € T.T.C. pour le démontage du préfabriqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**POINT SUR LES TRAVAUX A L'ECOLE** : Mr le Maire remercie vivement les personnes qui ont participé au déménagement entre l'ancienne et la nouvelle école et Mr Christian MARTINAT explique que celui-ci s'est bien passé et que le désamiantage est en préparation.

Une visite des locaux de la nouvelle école par les conseillers et les membres de la commission des travaux aura lieu le samedi 19 décembre 2020 à 10H.

Des distributeurs d'essuie main, papier toilette et savon seront commandés.

### **DEVIS ENTREPRISE A.M.C.D.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de devis de l'Entreprise A.M.C.D. pour des travaux à l'école maternelle :

- Le premier, d'un montant de 1 035,00 € H.T. soit 1 242,00 € T.T.C. pour la fabrication et la pose d'un placard

- Le second, d'un montant de 60,00 € H.T. soit 72,00 € T.T.C. pour le percement en vue de la pose d'une vasque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

### **DEVIS D-SECURITE**

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'Entreprise D-Sécurité d'un montant de 449,00 € H.T. soit 538,80 € T.T.C. concernant la pose d'un coffre extérieur avec chauffage pour le défibrillateur car celui-ci étant situé à l'extérieur de la salle polyvalente, les batteries se déchargent beaucoup plus vite avec le froid. Après en avoir discuté, le conseil décide de se renseigner pour l'éventuel achat d'un défibrillateur branché sur secteur.

### **DEVIS EXTINGTOR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise EXTINGTOR, d'un montant de 427,00 € H.T. soit 512,40 € T.T.C. pour l'achat et la pose d'extincteurs à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

### **DEVIS SARL KOLASINSKI**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la SARL KOLASINSKI, d'un montant de 305,00 € H.T. soit 366,00 € T.T.C. pour le branchement de la vidéo projection dans les salles de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

### **DEVIS ENTREPRISE LUC FAURE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise Luc FAURE, d'un montant de 2 300,00 € H.T. soit 2 760,00 € T.T.C. pour la démolition de la grange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

### **DEVIS ENTREPRISE DESGOUTTES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise DESGOUTTES, d'un montant de 375,00 € H.T. soit 450,00 € T.T.C. pour l'étude thermique du bâtiment de l'ancienne école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

### **REMBOURSEMENT ANTARGAZ**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chèque d'ANTARGAZ ENERGIES d'un montant de 762,25 € concernant le remboursement du dépôt de garantie du précédent contrat pour le logement communal situé au 32, rue de l'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce remboursement à l'unanimité.

## **CONVENTION ATDA**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention établie par l'A.T.D.A. (Agence Technique Départementale de l'Allier), concernant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire explique qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été préparé lors du précédent mandat, celui-ci étant demandé par la Préfecture de l'Allier et a pour but de définir l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune. Pour la bonne application de ce Plan Communal de Sauvegarde, il est nécessaire de le mettre à jour. Une commission va être créée après une étude plus approfondie de ce document par les conseillers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Vitesse dans le Bourg** : Le Maire a contacté l'UTT de LAPALISSE, qui a mis en place un câble pour le contrôle de la vitesse et du nombre de véhicules. Une pose de chicane temporaires et à l'étude Route de Saulzet ainsi que l'achat de radars pédagogiques. %µ6
- **Abris MAM** : Suite à sa rencontre avec les assistantes maternelles de la MAM, Mr le Maire explique qu'elles souhaiteraient une marquise au-dessus de la porte d'entrée. Des devis seront demandés.
- **Projet « Plantons à Escuroles »** : Mme Séverine CAFFE explique qu'à l'initiative d'Hélène SUPPLISSON, employée à la commune d'ESCUROLLES, chargée des aménagements sur la commune, une collecte sera proposée aux habitants, de plants, arbrisseaux, pousses diverses qui seraient jetés ou détruits, pour les réimplanter afin de fleurir la commune. Les habitants vont en être informé prochainement.
- **Départ Médecin** : Mr le Maire a contacté Mme VENTURINI LENOIR, Cheffe de Service et Coordinatrice Départementale pour l'offre de premier secours, il explique que la possibilité d'installer un médecin sur la commune est très compliqué car il y a beaucoup de demandes des communes rurales et ESCUROLLES n'est pas classée en zone prioritaire. Il serait judicieux que la commune prévoie un logement d'appoint pour être en mesure de saisir une éventuelle opportunité d'installation. Monsieur le Maire travaille sur le sujet.
- **Défilé du 11 novembre** : Monsieur le Maire explique que la situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser de cérémonie pour le 11 novembre et que le nombre de participants serait restreint à 5, donc quelques représentants de la municipalité et des anciens combattants assisteront à cette commémoration abrégée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.